

**DELIBERATION N°2020-21_15
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Mardi 20 octobre 2020

2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU du 15 avril 2020, de la CFVU du 22 septembre 2020 et de la consultation électronique de la CFVU du 30 septembre 2020

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 34 Quorum : 17 Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les procès-verbaux de la CFVU du 15 avril 2020, de la CFVU du 22 septembre 2020 et de la consultation électronique de la CFVU du 30 septembre 2020.

Besançon, le 21 octobre 2020

Pour le président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Pour le Président et par délégation
L'Adjoint à la Directrice Générale des Services

Thierry BLOND

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 15 avril 2020

Procès-verbal de la CFVU du 22 septembre 2020

Procès-verbal de la CFVU électronique du 30 septembre 2020



**Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université de Franche-Comté**

Séance du Mercredi 15 avril 2020

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le Mercredi 15 avril 2020 à 14h00, en visio-conférence compte tenu du contexte de confinement lié à l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jacques BAHY, président de l'université de Franche-Comté, et de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Bernard PARRATTE (UFR Santé)
Frank PALMINO (IUT BM)
Alain LAMBOUX-DURAND (IUT BM)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Corine GIRARD (UFR Santé)
Almudena SANAHUJA (UFR SLHS)

Collège B

Frédéric MUYARD (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Claude PARRATTE (UPFR SPORTS)
Catherine CAILLE-CATTIN (INSPE)
Nabile BOUSSAID (UFR ST)
Karin MONNIER-JOBE (UFR ST)
qui a reçu procuration de Thérèse LEBLOIS (UFR ST)
Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)
Christine DOUXAMI (UFR SLHS)
Sophie MONTEL (UFR SLHS)

Collège des Usagers

Charles VAROUX (UFR SLHS)
Antonin FIEG (UPFR Sports)
Flaurine DEROSARIO (UFR Santé)
Athéna BLANC (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Yéro HAROUNA DIA (UFR ST)
Hadrien KARNETH (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Thibaut HADDAD (UFR Santé)
Lisa BELAIDI (UFR Santé)
Samira FLINT (UFR SJEPP)
qui a reçu procuration de Alyssa IUND (UFR SJEPP)
Vincent VERGOTE (UFR Santé)
Maëlle LE CERF (UFR Santé)

Collège des Personnels IATOS

Habiba IMAAINGFEN (SCD)
Brigitte GRILLOT (SCD)

Collège des personnalités extérieures

Jean-Marie VERNET (CESER)

Personnalités invitées

Elodie BELLE
Jennifer HEGO
Léo MAGNIEN (CROUS)
Jeanne-Marie JANDEAUX
Lydia DJEFAFLIA
Camille FERNANDES
Arnaud ETCHEVERRIA
Laurence TREPS
Claire DUPOUET
Antoine GUILLEMET

Personnalités excusées

Thérèse LEBLOIS
Claude PARRATTE
Yéro Harouna DIA
Thibaut HADDAD
Alyssa IUND

Table des matières

1.	Informations diverses	3
2.	Approbation du procès-verbal de la CFVU du 20 février 2020	4
3.	Projet de délibération par laquelle la CFVU délègue certains de ses pouvoirs au président de l'université	4
4.	Bornes de l'année 2019-2020 : modifications suite Covid-19	5
5.	Règlement général des études 2019-2020 : modifications suite Covid-19	6
6.	Calendriers des formations 2019-20 : modifications suite Covid-19	8
7.	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2019-2020 : modifications semestre 2 suite Covid-19	8
8.	Unités d'enseignement libres (UEL) : modifications semestre 2 suite Covid-19	9
9.	Covid-19 – Utilisation de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) l'aide sociale aux étudiants en difficulté	9
10.	Questions diverses	9

Jacques Bahi ouvre la séance à 14h00, le quorum est atteint.

Il explique la procédure pour la tenue de cette séance, réalisée pour la première fois à distance, suite à la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19. Il demande à chacun de couper son micro et de demander la parole en activant la « main bleue ».

Jacques Bahi revient sur l'utilisation de l'outil « ZOOM » qui suscite parfois de l'incompréhension, de l'inquiétude quant à la sécurité mais il explique qu'il est difficile de faire autrement. L'outil « Rendez-vous » proposé par RENATER engendre régulièrement des problèmes de connexion, d'autres outils sont limités en termes d'effectifs, ou posent des difficultés à partir de 20 personnes connectées simultanément. Il ajoute que même si ce n'est pas facile, l'équipe continue sa veille sur les autres technologies. Pour les recrutements, il est demandé d'utiliser RENATER qui est toutefois limité en nombre. ZOOM, avec la mise en place d'une salle d'attente avant la réunion, permet de vérifier qui rejoint la réunion. D'ailleurs, il est précisé qu'à la CPU (Conférences des Présidents d'Université) et à l'Assemblée nationale, ils utilisent ZOOM.

Nabile Boussaid précise que l'avantage de ZOOM est qu'il est bien multiplateforme. S'il fallait changer de logiciel, il est important de vérifier cela car plusieurs membres de la CFVU par exemple, utilisent Linux.

1. Informations diverses

Jacques Bahi annonce qu'il a nommé Laurence Ricq, actuellement directrice de SeFoCAI (Service de formation continue et alternance) et vice-présidente formation continue, vice-présidente en charge également de la formation initiale suite à la prolongation des mandats et suite au départ, en mars dernier, de Frédéric Muyard (nommé directeur de l'INSPE), les statuts de l'université de Franche-Comté ne lui permettant pas de cumuler une fonction de vice-président avec une fonction de direction. Il remercie sincèrement Laurence Ricq car le travail est encore plus important actuellement qu'en temps normal où tout se déroule en présentiel.

Jacques Bahi explique que chaque semaine, il adresse à tous les personnels et étudiants une lettre « Covid-19 » qui résume les informations de la semaine.

Concernant la situation des étudiants, **Claire Dupouët** explique qu'elle a travaillé avec **Athéna Blanc** à la mise en place de l'aide d'urgence. Le CROUS dispose aussi d'un fond d'aide d'urgence. L'objectif est de mettre en place des procédures pour proposer un guichet unique aux étudiants sur l'aide d'urgence : le travail a été réalisé par le CROUS. Le SUMPPS a travaillé avec le CROUS pour la prise en charge des étudiants atteints du Covid-19.

Samira Flint explique qu'elle a travaillé à la mise en place d'une chaîne de solidarité pour les étudiants isolés.

Grâce au service commun de documentation (SCD) et au Bureau de la vie étudiante (BVE), l'université a pu faire remonter les demandes des étudiants via un questionnaire d'enquête adressé à tous. Il faut ensuite travailler à mobiliser les ressources informatiques, matérielles, pour aider les étudiants.

Léo Magnin, directeur de la vie étudiante au CROUS BFC, explique que le CROUS est en attente de consignes nationales pour l'aide aux étudiants.

Claire Dupouët ajoute qu'il y a aussi le projet de la BAF qui permet de fournir 100 paniers Bio par semaine aux étudiants.

Franck Palmينو précise qu'il a des questions d'étudiants pour savoir s'ils peuvent mettre fin à la location de leur appartement et si oui, pourront-ils disposer d'un logement au CROUS si besoin ?

Léo Magnin répond que les consignes qu'il a reçues ce matin précisent qu'il faut éviter les réadmissions.

Jacques Bahi ajoute qu'il n'y aura pas de présentiel étudiant avant septembre et pour l'instant, septembre est aussi dans le doute. Les concours quant à eux, restent maintenus. La salle de Micropolis est déjà réservée pour la PACES.

Léo Magnin explique que le CROUS est invité à limiter au maximum les réadmissions universitaires mais qu'il en rediscutera avec la directrice générale.

Christine Douxami demande si l'aide d'urgence peut bénéficier aux étudiants étrangers. Elle explique qu'il est difficile parfois de répondre à l'enquête pour ceux qui n'auraient pas d'ordinateur.

Jacques Bahi répond que cette aide d'urgence concerne tous les étudiants et donc bien entendu, les étudiants étrangers. En pratique, le guichet unique concerne l'instruction des dossiers. Il encourage Christine Douxami à faire remonter les différents noms d'étudiants qui rencontreraient des difficultés pour être identifiés.

Habiba Harkate précise que la semaine dernière, une distribution de paniers alimentaires a été organisée mais que certains n'ont pas pu récupérer leur panier car ils avaient une visio au même moment.

Jacques Bahi explique qu'il verra avec la direction des ressources humaines pour résoudre ce problème, qui concerne surtout cette semaine (avant les vacances de printemps).

Nabile Boussaid dit qu'il est responsable de Master 1 et qu'il n'a pas été destinataire du questionnaire.

Claire Dupouët précise que celui-ci a été envoyé aux directeurs de composantes et directeurs des études pour diffusion large.

Brigitte Grillot explique qu'il est important d'essayer de « moissonner » le plus largement possible pour toucher le plus d'étudiants possible.

Antoine Guillemet précise que la DRIF est mobilisée depuis le début de la crise, et même avant le confinement, notamment pour identifier les étudiants à l'étranger. Aujourd'hui, la grande majorité des étudiants est rentrée et suit les cours en téléenseignement. Une campagne de recensement des étudiants étrangers en France est en cours. Les problèmes de fracture numérique, de l'utilisation de la messagerie universitaire (@edu.univ-fcomte.fr) ne facilitent pas les choses. Concernant la question d'un retour à la normale avec des mobilités entrantes et sortantes pour la rentrée, cela reste incertain. L'espace Schengen est fermé jusqu'à nouvel ordre. Cela pourrait avoir un impact non négligeable sur les effectifs de la rentrée puisque chaque année, l'université accueille environ 2 500 étudiants internationaux.

Jacques Bahi précise que l'Allemagne va réaliser une année blanche à ce niveau-là. L'idée est de continuer d'inscrire les étudiants et de privilégier durant les premières semaines le téléenseignement. C'est valable pour la mobilité d'une année, sinon il faut essayer de reporter les mobilités, surtout sortantes, au second semestre.

Nabile Boussaid explique qu'un étudiant de L3 souhaite partir aux Etats-Unis et demande quel est le mot d'ordre.

Jacques Bahi précise qu'il faut attendre un peu et rester aux aguets des informations. Il estime néanmoins que cela fait juste pour septembre. Il explique qu'il essaie d'être souple dans la gestion de cette crise tout en émettant des principes. Son rôle est de dissiper les inquiétudes en adoptant des principes. Il est obligé d'être réactif car tout se passe très vite.

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 20 février 2020

Sophie Montel demande si l'appel à projets Région traité lors de la CFVU du 20 février dernier a pu être déposé dans les temps.

Elodie Belle répond que oui, tous les projets ont été déposés sur la plateforme dédiée dans les temps.

Jacques Bahi explique la façon dont va se dérouler le vote et le comptage des voix.

Vote pour l'approbation du procès-verbal de la CFVU du 20 février 2020 : MAJORITE - 28 POUR, 2 ABSTENTIONS, 0 CONTRE.
--

3. Projet de délibération par laquelle la CFVU délègue certains de ses pouvoirs au président de l'université

Jacques Bahi propose qu'une délibération soit prise au niveau de la CFVU pour permettre la souplesse demandée par les composantes et les responsables de formation. A chaque fois qu'une décision sera prise, vous serez informés par mail. L'objectif est d'avoir un temps de réactivité très petit pour pouvoir réagir vite.

Cf. annexe n°1.

Frédéric Muyard explique que les directeurs de composantes ont besoin de disposer d'une visibilité plus précise pour finaliser les documents pour la suite et elles n'étaient pas prêtes pour la CFVU d'aujourd'hui.

Samira Flint demande comment les étudiants seront interrogés pour valider les modifications de Modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C).

Athéna Blanc explique qu'elle a le même questionnement car au niveau des conseils de gestion des UFR les étudiants ne sont pas consultés.

Jacques Bahi explique que le conseil de gestion n'a de toutes façons, qu'un avis consultatif. Il y a un travail important à faire entre les directions de composante et Laurence Ricq notamment. Il est possible de consulter des étudiants concernés par un domaine par exemple. L'objectif est d'avoir cette souplesse pour pouvoir aller vite. L'objectif aussi est bien qu'il n'y ait aucune difficulté pour les étudiants.

Franck Palmino explique qu'à l'IUT Belfort-Montbéliard, il y a eu beaucoup de discussions autour de ces M3C et qu'il n'est pas question de défavoriser les étudiants. Les enseignants ne sont pas du tout dans cette optique-là. L'objectif est plutôt d'essayer de les évaluer au mieux avec les moyens qu'on a.

Laurence Ricq propose de valider les M3C lorsque l'on est dans un cadre général qui respecte les modalités. Si l'on est hors cadre, il s'agira de s'assurer d'une consultation minimale.

Sophie Montel demande pourquoi cette délibération va jusqu'au 31/12/2020.

Camille Fernandez explique que cette date est justifiée par l'ordonnance du 27/03/2020 qui prévoit que la délégation va jusque-là. L'idée est de prévoir au plus tard le 31/12/2020 mais cette délibération pourra tomber avant si la situation revient à la normale.

Athéna Blanc demande à ce que les étudiants élus des conseils de gestion ou de la CFVU soient sollicités.

Jacques Bahi propose qu'un travail soit réalisé entre la vice-présidente Formation et les composantes pour impliquer les étudiants.

Laurence Ricq explique qu'il est possible de l'envisager mais il convient d'être clair sur cette consultation. Aujourd'hui, il s'agit d'en fixer le cadre général.

Alain Lamboux-Durand explique que les étudiants sont pris en compte à l'IUT et sont invités à faire part de leur avis.

Nabile Boussaid précise que cela peut engendrer des problèmes de réactivité.

Samira Flint propose que ce soit les deux vice-présidents étudiants qui soient consultés.

Camille Fernandez propose d'inclure dans cette délibération la valeur de l'avis des deux vice-présidents étudiants (VPE).

Jacques Bahi propose de mettre au vote la décision d'inclure les étudiants dans la discussion sur les modalités adaptées liées à la situation sanitaire née de l'épidémie de covid-19, prises par la CFVU.

Vote pour approuver le fait que pour l'examen des M3C adaptées suite à la situation sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les vice-présidents soient consultés systématiquement en amont : UNANIMITE - 30 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

Vote pour approuver le projet de délibération par laquelle la CFVU délègue certains pouvoirs au président de l'université : MAJORITE - 27 POUR, 2 ABSTENTIONS, 1 CONTRE.

4. Bornes de l'année 2019-2020 : modifications suite Covid-19

Laurence Ricq explique qu'il s'agit de modifier le document initial validé l'an dernier. Les modifications apparaissent en rouge dans le *document de l'annexe n°2*. Ainsi la borne de fin d'année pourra être reportée au 31 décembre 2020 en application de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours

pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, pour permettre la réalisation d'un stage par les étudiants des années d'études diplômantes qui n'impliquent pas de poursuite d'étude (dont celles menant à des titres professionnels) pour lesquels le stage de fin d'études a une importance capitale pour leur insertion professionnelle (Titre d'ingénieur, Licence professionnelle, certains Master...). L'objectif est de favoriser la poursuite des stages, notamment de fin d'études.

Sophie Montel demande si la session de rattrapage pourra avoir lieu en septembre.

Laurence Ricq explique que les calendriers ne le prévoyaient pas. L'objectif est de s'aligner sur les autres universités et ne mettre personne en difficulté pour le démarrage de l'année suivante (étudiants, personnels).

Maëlle Le Cerf demande si cela concerne les formations de santé.

Laurence Treps explique que PACES commence en général en août ainsi que Maïeutique, d'autres débutent plutôt vers octobre. Les calendriers sont différents d'une formation à l'autre. Aussi, la tenue des jurys reste fixée au 30 septembre 2020 maximum si les formations restent dans les bornes prévues.

Vote pour approuver les bornes de l'année 2019-2020 modifiées suite à la situation sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 : **UNANIMITE - 28 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.**

5. Règlement général des études 2019-2020 : modifications suite Covid-19

Jacques Bahi explique l'esprit de ce qui est souhaité. Il s'agit de privilégier le contrôle continu pour tous. Il faut veiller à assurer ce contrôle continu qui peut prendre plusieurs formes : évaluation en direct, devoir fait à la maison, etc. Il convient de réfléchir à la façon avec laquelle nous allons pouvoir favoriser ce contrôle continu tout en ne « bradant » pas non plus nos diplômes.

Il sera également possible de neutraliser un contrôle, un module s'il n'est pas possible de faire autrement. **Jacques Bahi** explique toutefois qu'il ne souhaite que l'on neutralise de semestre entier. C'est possible pour un module si cela est justifié.

Il faudra également faire attention aux étudiants en fracture numérique. Il est donc nécessaire de les identifier et de résoudre leurs difficultés au cas par cas. Il est important qu'ils puissent aussi être notés.

Jacques Bahi explique qu'il ne souhaite pas faire appel à des tests en ligne qui risquent d'accentuer la fracture, sauf pour les étudiants de santé qui sont habitués à ce genre de choses.

En outre, **Jacques Bahi** explique que pour l'instant, les concours restent maintenus.

Nabile Boussaid précise que pour les étudiants en fracture numérique, si l'on fait du cas par cas, il n'y a plus d'équité entre les étudiants.

Jacques Bahi explique que cette égalité de traitement entraîne une iniquité mais il dit qu'il préfère que l'on procède de cette façon-là.

Concernant la question de la neutralisation du semestre qui est commencé, il est important d'arriver à évoluer sur cette partie.

Laurence Ricq précise que concernant les tests en ligne avec surveillance, il faut fonctionner avec méthode. L'établissement n'est pas favorable à l'identification des candidats mais ce qui est proposé en ligne par le SUP-FC est très intéressant.

Nabile Boussaid explique que les évaluations orales ou les travaux de rédaction sont difficiles à mettre en œuvre en licence.

Jacques Bahi ajoute qu'il est effectivement difficile de réaliser des oraux en licence mais il faudra réaliser des évaluations en ligne au format contrôle continu.

Athéna Blanc explique que réaliser du contrôle continu sauf pour les filières santé qui en ont l'habitude est un problème car aujourd'hui, il y a aussi des étudiants de santé en fracture numérique.

Laurence Ricq reconnaît que les tests en ligne où le temps est limité peuvent être problématique.

Bernard Parratte explique qu'un travail a été réalisé en conseil de gestion et qu'il y aura des évaluations en ligne par SIDES sans doute.

Jacques Bahi demande comment cela fonctionne.

Bernard Parratte explique que pour ce faire, il est nécessaire de passer un contrat avec SIDES.

Athéna Blanc explique que d'habitude, les examens sont réalisés depuis les locaux de l'université, sur son réseau. La difficulté aujourd'hui, c'est que les étudiants sont chez eux et que tous n'ont pas le même débit de connexion. Si les étudiants rencontrent des difficultés chez eux, l'examen à durée limitée devient un problème.

Bernard Parratte précise que cela est toujours en cours de réflexion.

Jacques Bahi précise qu'effectivement la situation actuelle entraîne une fracture et pour les étudiants en fracture, il va falloir faire des aménagements, y compris en santé.

Laurence Ricq explique que ce point-là est considéré dans les modalités d'application du RGEE (Règlement général des études et des évaluations) de l'université de Franche-Comté.

Almudena Sanahuja que le choix des collègues de psychologie est de neutraliser le second semestre des L1, L2 et L3.

Christine Douxami demande à ce qu'il y ait une attention particulière sur certains collègues qui restent très rigides au lieu de faire preuve de bienveillance et souplesse envers les étudiants. Cela dit, si des étudiants n'ont pas d'accès à Internet comment faire ?

Jacques Bahi explique que vis-à-vis d'Internet il est envisagé d'acheter des clé USB 4G. Il ajoute qu'il n'admettra pas le type de comportement de certains enseignants qui jouent de l'autorité sur ce genre de chose. Chacun doit y mettre du sien dans l'intérêt des étudiants. Concernant la remarque sur les collègues de psychologie, **Jacques Bahi** dit qu'il n'est pas favorable à cela. Ils ont forcément fait du contrôle continu. Si l'on accepte cela, comment les étudiants vont faire ensuite pour aller vers une autre université. Ce n'est pas la position adoptée par les autres établissements.

Antonin Fieg explique que la licence STAPS est concernée par les QCM (sur papier) en Licence 1. Il demande s'il est envisagé d'utiliser des QCM en ligne « timé » ? Il demande également si l'université est dotée de serveurs capables d'assurer la tenue de 600 QCM numériques en simultané ?

Laurence Ricq explique qu'Antonin parle de Moodle. Elle ajoute qu'elle pense que cela est dimensionné pour mais cela implique aussi de devoir faire des tests avant les évaluations.

Charles Varoux demande si le rattrapage et la sélection en master 1 auront lieu en septembre, comment cela se passera.

Jacques Bahi précise que la reprise en septembre n'est pas certaine et qu'il ne faut pas se laisser leurrer par du présentiel.

Laurence Ricq explique que c'est tout l'intérêt de ne pas modifier les calendriers.

Jean-Emmanuel Lafarge explique que certains étudiants sont en fracture mais il alerte aussi sur le fait que d'autres font du plagiat.

Athéna Blanc demande si les sessions de rattrapage qui auront lieu en septembre seront des sessions de rattrapage pour le semestre ou l'année.

Laurence Ricq répond qu'il s'agirait de la session 2 pour l'année 2019-2020.

Athéna Blanc explique que la réalisation des rattrapages en septembre va poser des difficultés.

Franck Palmino précise que concernant le plagiat, l'IUT Belfort-Montbéliard a acquis un logiciel « Evalbox » pour le plagiat. Le coût est de 10 centimes par étudiant et 100 euros par enseignant. Il faudrait peut-être demander un devis ?

Sophie Montel explique qu'il y a un problème concernant la neutralisation pour tous les étudiants inscrits. Il n'y a pas de crédits affectés. Qu'en est-il dans ce cadre de la validation du diplôme par rapport au relevé de notes.

Guy Labarre explique qu'au CTU il est prévu une session 2 du 24 au 28 août 2020.

Samira Flint souhaite élargir la règle de convocation des contrôles terminaux de 15 jours, à tous les contrôles, y compris continus ou qu'il y ait au moins un délai raisonnable.

Laurence Ricq explique que l'on peut préciser « un délai raisonnable » permettant de s'assurer que tous les étudiants aient pris connaissance de la date d'examen.

Franck Palmino explique que la neutralisation des modules pose des difficultés notamment pour le stage. Actuellement, des étudiants réalisent leur stage en télétravail. Le problème c'est que le stage compte pour 40 % de l'année et certains risquent de ne pas pouvoir réaliser leur stage de fin d'étude.

Sophie Montel demande s'il n'est pas possible d'avoir une position globale sur ce sujet de la neutralisation (neutraliser tout le monde ou personne).

Jean-Emmanuel Lafarge explique qu'à l'IUT, la durée du stage est définie dans les PPN.

Laurence Ricq répond qu'une ordonnance permet d'en diminuer la durée.

Athéna Blanc met en garde sur la mise en œuvre de neutralisation à la carte qui pourraient entraîner des inégalités pour les étudiants. Par exemple, des neutralisations sur une L3 peuvent entraîner des difficultés à être recrutés en master.

Karim Demnati demande s'il n'est pas dangereux de convoquer les étudiants via l'ENT, du fait des problèmes de connexion de certains.

Camille Fernandes explique que les scolarités doivent convoquer les étudiants par tous moyens.

Jacques Bahi précise que l'université communique par mail, par les réseaux sociaux et qu'elle regarde aussi pour publier un encart sur l'Est Républicain.

Il est demandé de diminuer la note seuil pour le semestre 2. **Camille Fernandes** fera la modification sur le document.

Frédéric Muyard explique qu'il faut considérer différemment les licences et les masters. On peut dire que l'on supprime toutes les notes planchers du semestre pair en 2019-2020 en licence par exemple.

Avant de mettre au vote le document (*cf. document de l'annexe n°3*), quelques précisions devront être rajoutées : neutralisation d'un semestre entier impossible, ajout d'un délai raisonnable de prévenance des étudiants pour les évaluations, préciser « par tous moyens » pour la convocation des étudiants et enfin, dans la note, classer les règles à suivre en les hiérarchisant.

Vote du règlement général des études 2019-2020 – modification suite covid-19, sous réserve des modifications discutées en séance et présentées ci-dessus : **24 POUR, 3 ABSTENTIONS, 0 CONTRE.**

6. Calendriers des formations 2019-20 : modifications suite Covid-19

L'UFR SJEPI, l'UFR ST, l'UFR STGI et l'ISIFC proposent de modifier leurs calendriers 2019-2020 suite à l'épidémie née du Covid-19 (*cf. documents en annexe n°4*).

Sophie Montel explique que la licence professionnelle METI souhaite permettre la réalisation des stages à ses étudiants, mais n'a rien fait remonter.

Laurence Ricq explique que ce n'est pas un problème si le cadre discuté plus tôt au cours de cette séance, est respecté.

Vote pour approuver les calendriers des formations 2019-2020 modifiés suite à la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, proposés par l'UFR SJEPI, l'UFR ST, l'UFR STGI et l'ISIFC : **UNANIMITE – 27 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.**

7. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2019-2020 : modifications semestre 2 suite Covid-19

Laurence Ricq explique que la construction des tableaux est réalisée au fur et à mesure mais qu'ensuite, les composantes ont besoin d'avoir un retour très rapide.

Samira Flint appelle à la vigilance concernant les M3C dans leur construction. Il est important de demander à ce que cela soit clair et précis.

Lisa Belaïdi précise que les M3C de maïeutique sont réalisées en accord avec l'équipe pédagogique et les étudiants.

Athéna Blanc explique que pour la licence LLCER espagnol il est précisé pour toutes les UE, « prendre contact avec l'enseignant ». Ce n'est pas possible.

Laurence Ricq explique que l'on va retravailler tout cela et que l'on ne met donc aucun tableau au vote aujourd'hui.

8. Unités d'enseignement libres (UEL) : modifications semestre 2 suite Covid-19

Il s'agit de modifier des fiches d'UEL pour ce semestre suite à l'épidémie née du Covid-19. *Cf. annexe n°5.*

Vote pour approuver les modifications de semestre 2 concernant les unités d'enseignement libres, suite à l'épidémie née du Covid-19 : **UNANIMITE – 27 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.**

9. Covid-19 – Utilisation de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) l'aide sociale aux étudiants en difficulté

Il s'agit d'un point d'information sur les démarches en cours. La délibération sera prise par le Conseil d'administration directement. L'idée est de débloquer des fonds (CVEC et FSDIE) pour venir en aide aux étudiants. *Cf. document présenté en annexe n°6.*

Habiba Harkate signale que le Président Macron a annoncé 10 millions d'euros pour soutenir les étudiants.

Laurence Ricq précise que l'établissement travaille avec le CROUS et est en attente d'instruction sur ce sujet.

Jacques Bahi annonce la mise en place d'une plateforme commune CROUS/université. Pour l'instant, nous restons en attente.

Léo Magnin apporte quelques informations sur le calendrier : la plateforme devrait être mise en place à partir de vendredi. La semaine prochaine, des actions vont pouvoir commencer à être mises en œuvre.

Jeanne-Marie Jandeaux pose la question de la rémunération des CEE, car il n'y a plus de présentiel actuellement.

La DRH (direction des ressources humaines) propose de faire télé-travailler les étudiants quand cela est possible, sinon, de décaler les heures non-travaillées.

10. Questions diverses

Jeanne-Marie Jandeaux explique que le SCD est lauréat du plan « Bibliothèques ouvertes plus ». La DRH a été saisie pour que la question des ressources humaines soit prise en charge et instruite.

Sophie Montel demande si nous disposons d'un calendrier d'ouverture des BU.

Jacques Bahi répond que les BU resteront sans doute fermées jusqu'en septembre.

Sophie Montel demande si les attributions des postes d'ATER à l'université de Franche-Comté auront lieu.

Jacques Bahi confirme que le travail est en cours. L'arbitrage est déjà fait entre les directions de composantes, la DRH et le président.

Antonin Fieg explique que sur Parcoursup, il y a des répercussions sur les formations qui recrutent par concours, ou oral.

Jacques Bahi répond qu'à l'université de Franche-Comté, nous sommes peu concernés sauf pour l'orthophonie, pour laquelle nous sommes accompagnés au niveau national.

Samira Flint demande si une communication officielle de ces modalités modifiées sera effectuée auprès de tous les étudiants.

Jacques Bahi répond que demain, les délibérations seront adressées au Recteur pour le contrôle de légalité. Aujourd'hui, il est possible de communiquer de façon informelle et à partir de demain, il sera possible d'envoyer un document officiel. Vendredi, la communication devrait être complètement réalisée.

Athéna Blanc souligne l'importance de communiquer largement auprès des composantes sur tout cela.

Brigitte Grillot explique que le SCD réfléchit à la mise en place de prêt de documents sur les collections ECN, dans le respect des mesures sanitaires.

Antonin Fieg demande où en est la réforme santé.

Frédéric Muyard répond que les choses se construisent et seront effectives à la rentrée.

Antonin Fieg demande quel est l'avenir du projet « Bienvenue aux étudiants ».

Jacques Bahi répond qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité. Il faut continuer à travailler là-dessus mais aussi accepter et s'attendre à ce qu'une contrainte venant du haut arrive.

Habiba Harkate rejoint Antonin sur ce sujet car les événements de cette journée impliquent de nombreux étudiants.

Claire Dupouët explique qu'il faut réfléchir à une autre forme pour cette année.

Nabile Boussaid précise qu'il y a sans doute aussi une problématique liée aux prestataires et à l'engagement des dépenses.

Jacques Bahi demande à ne pas s'engager avec les prestataires.

Antoine Guillemet dit qu'il faut voir pour reporter ou imaginer une autre forme pour cet événement. Quid aussi du guichet unique ?

Jacques Bahi explique qu'aujourd'hui il est nécessaire de temporiser, faire les choses à minima ou au moins symboliquement.

Antonin Fieg demande s'il serait possible de décaler la date.

Claire Dupouët répond que c'est à voir avec le Bureau de la vie étudiante (BVE) et que les réflexions sur ce sujet vont être lancées.

Athéna Blanc propose que cela soit discuté au sein d'un comité d'organisation.

La séance est levée à 19h45.

Jacques BAH
Président de l'université

Laurence RICQ
Vice-présidente de l'université

Elodie BELLE
Secrétaire de séance



Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 22 septembre 2020

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le Mardi 22 septembre 2020 à 13h30, en salle des Conseils d'UBFC, sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté, en présence de Jacques BAH, président de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Estelle SEILLES (UFR Santé)
Alain LAMBOUX-DURAND (IUT BM)
qui a reçu procuration de Frank PALMINO (IUT BM)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
qui a reçu procuration de Thérèse LEBLOIS (UFR ST)
Corine GIRARD (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Frédéric MUYARD (UFR Santé)

Collège B

Catherine CAILLE-CATTIN (INSPE)
Claude PARRATTE (UPFR Sports)
Karin MONNIER-JOBE (UFR ST)
Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)
qui a reçu procuration de Nabile BOUSSAID (UFR ST)
Sophie MONTEL (UFR SLHS)
qui a reçu procuration de Christine DOUXAMI (UFR SLHS)

Collège des Usagers

Athéna BLANC (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Justine GAILLARD (UFR Santé)
Alexis LAHAYE (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Yéro Harouna DIA (UFR ST)
Hadrien KARNETH (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Vincent VERGOTE (UFR Santé)
Samira FLINT (UFR SJEPG)
qui a reçu procuration de Muserref GUNAL (UFR Santé)

Collège des Personnels IATOS

Brigitte GRILLOT (SCD)

Collège des personnalités extérieures

Jean-Marie VERNET (CESER)

Personnalités invitées

Elodie BELLE
Laura CLERC
Jérôme NARCY (ARS)
Estelle NILSSON (CROUS)
Léo MAGNIN (CROUS)
Anne TATU
Jeanne-Marie JANDEAUX
Nicolas DELATTRE
Elodie MEREAU
Ghislaine GAULTIER
Patrick DECIMO
Arnaud ETCHEVERRIA

Personnalités excusées

Thérèse LEBLOIS (UFR ST)
Frank PALMINO (IUT BM)
Frédéric MUYARD (UFR Santé)
Nabile BOUSSAID (UFR ST)
Christine DOUXAMI (UFR SLHS)
Justine GAILLARD (UFR Santé)
Yéro Harouna DIA (UFR ST)
Vincent VERGOTE (UFR Santé)
Muserref GUNAL (UFR Santé)

Table des matières

1. Informations diverses.....	6
2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU du 15/04/2020, de la CFVU du 2/06/2020 et de la CFVU du 6/07/2020.....	7
3. Point d'information rentrée Covid-19	7
4. Commission « Appel à projets artistiques (APA) 2021 » - proposition d'attribution de la commission du 27 août 2020.....	8
5. Campus Sport : Bilan et validation de l'offre 2020-2021	9
6. Charte du/de la Sportif-ive de Haut Niveau Universitaire (SHNU)	10
7. CVEC : masques aux étudiants et aide d'urgence	10
8. Référentiel 2020-2021	11
9. Charge ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques (PRP) 2020-2021	12
10. Calendriers des formations 2019-2020 modifiées suite Covid-19	12
11. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences (M3C) toutes formations 2020-2021	12
12. Scolarité	14
a) Périodes d'inscription administratives pour l'année 2020-2021	14
13. Campagne des DU, DIU et préparations 2020-2021 : créations, modifications de tarif, modification autres que tarif (suite).....	14
14. Questions diverses.....	14

Jacques Bahi ouvre la séance à 13 heures 42 minutes.

Il indique que le préfet a souhaité que le directeur territorial de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du Doubs fasse une intervention de sensibilisation sur les actions menées par l'ARS au profit des étudiants. **Jacques Bahi** a donc suggéré à l'ARS d'intervenir en Commission de la formation et de vie universitaire (CFVU).

Monsieur Narcy a accepté de venir pour échanger sur la situation en termes de Covid-19. Il a tout d'abord effectué un point épidémiologique, en rappelant que le département est passé en rouge (au-delà du seuil de vigilance), et que par conséquent, des dispositions spécifiques sont prises.

Il rappelle qu'en mars-avril, il y a eu une vague brutale, avec notamment beaucoup de réanimation de personnes de tout âge. Cela a abouti au confinement et à une spécialisation des hôpitaux (87 personnes en réanimation en même temps). Le mois de mars a été très exigeant à cause de cette maladie nouvelle. Il rappelle que 50% des personnes touchées sont asymptomatiques. Une partie des personnes contaminées a des symptômes légers, et 15% seulement a des symptômes graves nécessitant beaucoup de soins. **Monsieur Narcy** rappelle qu'il faut pouvoir accompagner ces personnes.

Il alerte sur le fait qu'aujourd'hui, on ne se rend pas compte que l'épidémie est revenue, puisqu'il y a moins de cas graves à l'hôpital mais que la crainte se situe à ce niveau-là. On ne peut plus économiquement se confiner durant deux mois. Il indique qu'un autre élément important à prendre en considération aujourd'hui est qu'il est important de continuer à vivre à côté.

Monsieur Narcy explique que le seuil d'alerte est atteint lorsque le taux d'incidence a beaucoup augmenté. Ce dernier est fortement en hausse depuis fin août. Il indique que l'on constate aujourd'hui que le virus circule dans la sphère privée. On se contamine peu en entreprise, au lycée, à l'université. Le virus se diffuse aux moments de fête de famille, entre amis... La population touchée est jeune ; l'âge moyen dans le Doubs est de 29 ans. Cette moyenne d'âge basse est un atout pour l'hôpital puisque l'on est moins à risque à 29 ans et qu'il y a par conséquent moins de formes graves. Nous ne pouvons malheureusement pas nous en contenter, puisqu'au fur et à mesure que l'incidence augmente, le risque que cela s'étende à des personnes fragiles augmente. Le virus circule suffisamment aujourd'hui pour qu'il puisse contaminer les personnes à risque, qui recommencent aujourd'hui à être touchées (ce constat est effectué au bout d'un mois). Le département Côte d'or a un peu d'avance sur le Doubs, et il commence à y avoir des cas en réanimation dans leur département (contre zéro dans le Doubs pour le moment). Certains départements commencent à s'inquiéter de l'hospitalisation.

Monsieur Narcy rappelle que la meilleure protection se situe dans le respect des gestes barrières que l'on connaît. Ce sont des bons réflexes et de bons outils pour lutter contre la propagation du virus. Les gestes barrières fonctionnent même si cela est exigeant pour chacun de nous.

Il indique que tant qu'il n'y aura pas de vaccin, il existe un risque fort que les hôpitaux débordent. Si les hôpitaux débordent, sans confinement, ceux-ci seront contraints de faire un « tri » parmi les personnes en réanimation.

Afin d'éviter de se trouver dans une telle situation, l'ARS entend entreprendre un travail de prévention avec l'Université, avec notamment une présence aux journées universitaires.

Il indique que la question est de savoir comment on agit avec l'Université pour dépister. L'université est un moment important de la vie pour faire la fête, ce qui est compliqué aujourd'hui compte tenu du contexte puisque nous savons qu'un jeune peut être un maillon dans une chaîne de contamination. Il convient de trouver comment rester dans ce moment agréable de la vie tout en se préservant et préservant les autres au mieux. Il pose alors la question de la prévention des risques, c'est-à-dire sur la façon d'agir pour ne pas être vecteur de contamination. **Monsieur Narcy** indique que l'on constate une hausse des tests chez les jeunes, ce qui est une bonne chose. Il faut prévoir plus d'actions de dépistage et faire des messages de prévention auprès des jeunes afin de limiter le risque de contaminer quelqu'un d'autre. Il faut trouver un compromis acceptable entre continuer à vivre et assurer la protection de la population. L'IREPS (instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) prend actuellement contact avec les associations étudiantes afin de préparer des formations et trouver des messages qui puissent être entendus. Il faut aussi penser aux répercussions économiques, notamment pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Il y a en effet déjà une hausse du chômage qui est constatée suite à la première vague.

Jacques Bahi remercie **Monsieur Narcy** pour son intervention et lui demande quand, à sa connaissance, un vaccin peut être espéré.

Monsieur Narcy répond qu'il y avait un espoir de vaccin en un an et qu'aujourd'hui, un vaccin est plutôt espéré pour le printemps. Il faut en effet être sûr qu'il n'y aura pas des effets négatifs trop importants. Il précise qu'il est compliqué de répondre à cette question et de donner une date de sortie de cette crise. Il indique qu'une immunité collective va peut-être finir par s'installer, mais que le doute à ce sujet représente une vraie problématique.

Athéna Blanc demande comment l'IREPS a contacté les associations étudiantes, en précisant qu'elles n'ont eu aucun retour pour le moment et qu'il n'est pas certain que les associations prennent l'initiative de contacter l'IREPS, alors que c'est une bonne idée.

Monsieur Narcy demande s'il est possible qu'on lui envoie l'annuaire des associations étudiantes.

Athéna Blanc lui répond que via le BVE (Bureau de la Vie Etudiante), il y a sûrement la possibilité de le faire.

Laurence Ricq indique qu'il est aussi possible de solliciter LES étudiants élus qui souhaitent se mobiliser sur ce sujet.

Jacques Bahi précise qu'il a été organisé, grâce à l'ARS, un dépistage à l'occasion de la cérémonie « Bienvenue aux étudiants ». Un courrier a alors été fait avec la directrice du CROUS pour solliciter la mise en place de tests, afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'être dépistés. Il indique également que des mesures sont plus simples à prendre à Dijon puisque le campus est regroupé au même endroit. Ils ont un endroit qui permet les tests. **Jacques Bahi** rappelle qu'il a demandé à ce qu'il y ait un centre de dépistage à la Bouloie, un en ville et un aux Hauts du Chazal, et qu'il ne sait pas si l'ARS va pouvoir répondre à cette demande car cela demande beaucoup de personnels sur plusieurs sites. Cela ne tient pas compte du Nord Franche-Comté, qui devrait être concerné également.

Monsieur Narcy lui répond que sur le court terme, l'ARS est en train de voir comment elle peut venir plus régulièrement sur les campus. L'idée n'est pas de venir tous les jours mais par exemple tous les dix jours. Il indique que l'ARS souhaite être là plus régulièrement et s'assure que les laboratoires ont les capacités de dépistage PCR (2000 personnes en même temps). En ce moment, l'idée est plus d'accompagner les laboratoires à l'arrivée de l'hiver et à la priorisation des tests. Comme la demande est importante, l'ARS va revenir vers l'Université pour trouver ces créneaux espacés dans un premier temps, avec la volonté de venir plus souvent à l'avenir. **Monsieur Narcy** informe la commission qu'un nouveau drive Covid va être ouvert rue Mouras à Besançon (en plus des deux déjà en place).

Sophie Montel demande si l'on va bientôt avoir des tests salivaires.

Monsieur Narcy lui répond que ces tests sont annoncés pour le mois d'octobre. Ce saut technologique devrait arriver rapidement.

Estelle Nilsson, directrice de cabinet au CROUS Bourgogne Franche-Comté, indique être référente Covid au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté afin d'assurer une coordination de l'ensemble des acteurs. Elle témoigne de l'importance du travailler ensemble. Elle précise que Samira FLINT a beaucoup aidé à travailler avec le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) pour accompagner les étudiants contaminés en hébergement et qu'un gros travail a été fait à ce sujet. En effet, il fallait pouvoir contacter les étudiants confinés, s'assurer de leurs conditions sanitaires. **Estelle Nilsson** indique que la difficulté est de contacter les étudiants, de transmettre les bons messages. Elle indique que les médiateurs étudiants sont essentiels et qu'il faut mettre en œuvre de la prévention dans les locaux (par exemple pour les étudiants ayant des chambres de 9m² qui souhaitent recevoir des amis).

Estelle Nilsson indique qu'il faut mettre en évidence le fait d'être au plus près des étudiants, notamment internationaux. Des étudiants primo arrivants ont également des difficultés. La communication est donc très importante et le CROUS souhaite être acteur de cette démarche.

Monsieur Narcy indique que l'on entre dans une période de santé communautaire, où il faut voir comment mettre en place des messages adaptés à chaque corps.

Athéna Blanc pose la question de la pertinence des dépistages massifs dans la mesure où les résultats mettent 10 jours à arriver.

Monsieur Narcy rejoint cette problématique et indique qu'il n'y aura plus de dépistages massifs puisque les dépistages seront calés sur les capacités des laboratoires. C'est pour cette raison que la présence de l'ARS se fera tous les 10 jours seulement.

Estelle Nilsson indique qu'il est important de connaître les dates et heures de dépistage. Elle précise également qu'au niveau des populations étudiantes, il n'est pas forcément contradictoire d'avoir une priorisation des étudiants en fonction de l'évolution de la situation. Par exemple, pour les étudiants étrangers, il n'est pas facile pour eux de faire cette démarche. Ils pourraient donc être priorités.

Monsieur Narcy indique qu'il faudrait pour cela pouvoir expliquer le dépistage en anglais.

Léo Magnin appuie l'intervention d'Estelle Nilsson, en indiquant que le CROUS a une force d'intervention à la vie étudiante qui est intéressante à exploiter. Il rejoint l'idée que les moments festifs doivent être adaptés. Il précise que le CROUS est au contact quotidien des étudiants, et qu'il serait donc preneur de message et de toute action de communication autour des gestes barrières. Il indique qu'il faudrait sensibiliser les services civiques sur les campus pour mener des actions pour la pérennisation des gestes barrières.

Samira FLINT indique qu'il est très important que les étudiants soient là en tant que relai et que le dépistage soit aménagé pour les étudiants. La rentrée avec le Covid paraît paradoxale pour certains étudiants, puisqu'il y a une rentrée quasiment normale avec des gestes barrières compliqués à respecter, notamment avec des amphithéâtres et salles pleins à craquer. Certains étudiants ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas avertis si un étudiant de la promotion a le Covid, même s'ils ne seront pas en contact. On nous demande de vivre avec le virus mais il y a aussi ce paradoxe avec le manque d'informations, qui ne permet pas de sensibiliser l'ensemble des étudiants.

Jacques Bahi répond que cela est compliqué car la situation est très fluctuante. Les mesures peuvent changer. Il rappelle qu'un plan a été mis en place à l'université de Franche-Comté avec quatre scénarios possibles (vert, orange, rouge, noir). Cela est difficile à appliquer pour certains collègues, notamment enseignants, puisque cela demande beaucoup d'investissement. Il faut faire au mieux par rapport à l'évolution des mesures. **Jacques Bahi** rappelle qu'il faut porter le masque, surtout par respect pour l'autre. Il devrait y avoir une évolution, c'est à dire que préfet va sans doute imposer le masque aux abords des campus. Le souci n'est pas dans le campus mais aux abords du campus.

Pour des réunions comme celles-ci, le port du masque et la distanciation sociale sont obligatoires. Dans les amphithéâtres, il n'est pas possible de faire respecter la distanciation. Tout ne peut pas être résolu en une fois. Le masque et la distanciation dès que possible sont les mesures à respecter. Si la situation s'aggrave, l'Université prendra les mesures nécessaires. Un travail a été réalisé en juin et juillet pour anticiper une éventuelle reprise du virus. Les composantes ont eu des moyens pour équiper les amphithéâtres.

Monsieur Narcy apporte une précision. Sur ce que l'on voit avec le contact tracing, c'est que les contaminations se font globalement lorsque l'on n'est pas du tout protégé. Dès lors qu'on respecte les gestes barrières, cela réduit les risques de contamination. Souvent, les chaînes de contamination se font lorsqu'il n'y a aucun geste barrière.

Alexis Lahaye indique que problème est qu'on ne peut pas atteindre tous les étudiants. Il faudrait un message clair de chaque composante. Par exemple, en Santé, rien n'est fait. Il n'y a pas d'information assez diffusée.

Anne Tatu relève deux points sur la diffusion de l'information. Tout d'abord, la plateforme SMS doit trouver sa solution puisqu'elle est mise en place dans d'autres universités.

Il faudrait également un travail partenarial. Par exemple, le préfet prend une mesure de port du masque aux abords du campus mais il y a le problème des transports en commun où la distanciation n'est pas et ne peut pas être respectée aux heures de pointe.

Jeanne-Marie Jandeaux indique que pour les Bibliothèques Universitaires (BU), des règles très strictes s'appliquent. Avec le SCD (Service Commun de la Documentation), on se rend compte que seuls 95 % des étudiants respectent le port du masque malgré toutes les mesures prises. Il y a toujours des étudiants réticents. Les BU pourraient être un lieu de communication et de sensibilisation en appui du personnel des BU.

Brigitte Grillot indique que les étudiants disent qu'à l'UFR il n'y a pas de distanciation sociale mais qu'il faut mettre le masque et que cela n'est pas logique.

Jacques Bahi précise qu'il y a aussi des difficultés pour les enseignants, du retard pris par certains étudiants, etc.

Athéna Blanc indique que quand il fait chaud dans la BU Santé, 95% des étudiants n'ont plus leur masque. Il y a dans les BU un non-respect total de port du masque.

Jacques Bahi remercie l'ensemble des membres de la CFVU ainsi que Monsieur Narcy pour ces échanges.

Laurence Ricq reprend la séance à 14h30 et les divers points à l'ordre du jour.

1. Informations diverses

- Composition CFVU

Laurence Ricq commence par présenter les différents changements qui ont eu lieu au sein de la CFVU.

Il y a eu cinq départs au sein du collège usagers, qui sont les suivants :

- Antonin FIEG – remplacé par son suppléant Alexis LAHAYE (UFR Santé)
- Sophie COT - siège vacant (plus de suppléant)
- Flaurine DEROSARIO – siège vacant (plus de suppléant)
- Lisa BELAIDI – remplacée par sa suppléante Muserref GUNAL (UFR Santé)
- Maëlle LE CERF – siège vacant (plus de suppléant)

Concernant le collège IATOS, il est à noter le départ de Habiba IMAAINGFEN (HARKATE) partie en détachement dans une autre administration

La CFVU est désormais composée de 35 personnes en tout. Cinq postes sont vacants. Le quorum (18) est atteint.

Les élus actuellement en fonction siégeront jusqu'au 30 novembre 2020. De nouveaux membres prendront leurs postes après cette date.

- Parcoursup

La date de fin des inscriptions pour Parcoursup 2020, qui devait normalement être fixée au 15 septembre 2020 est repoussée au 24 septembre 2020. Il y a donc prolongation du délai avec un processus de notification de refus automatique à partir du 25 septembre 2020. L'outil de production des rapports Parcoursup est mis à notre disposition depuis vendredi pour toutes les formations de licence et d'ici, au plus 15 jours, pour les DUT. La limite de publication des rapports est fixée au 15 octobre.

Pour la procédure Parcoursup 2021, il va falloir définir des attendus locaux et des éléments à prendre en compte ainsi que les capacités dès l'automne en raison de la réforme du bac/lycée.

❖ AAP Hybridation des formations

L'appel à projet "hybridation des formations d'enseignement supérieur" avait été lancé le 5 juin dans le contexte difficile de la crise liée au coronavirus et dans la perspective de la rentrée de septembre 2020, afin de permettre aux établissements d'enseignement supérieur et à leurs étudiants de poursuivre leurs études, quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire.

Au total, 15 projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'AAP "hybridation des formations d'enseignement supérieur", indique le MESRI dans un communiqué le 31 juillet. Cet appel à projet, lancé un peu moins de deux mois plus tôt, avait pour but de soutenir des projets entre un et cinq millions d'euros visant "la création de solutions de formations à distance ou hybrides pour la rentrée 2020-2021 ou en flux tendu pendant l'année pour une utilisation en 2020-2021". Un fonds d'amorçage d'un million d'euros a été mis en place pour 19 autres projets déposés.

Le projet d'UBFC n'a pas été retenu mais un fonds d'amorçage d'un million d'euros a été accordé. On devra montrer que nous avons utilisé ce fonds pour l'hybridation des formations. Un appel à projet sera diffusé pour

accompagner le projet. Il s'agit dans un premier temps d'une expérimentation avant de généraliser ce type de formations.

❖ CFA

L'université est passée CFA, ce qui lui permet de bénéficier de fonds régionaux qui peuvent financer des fonds immobiliers ou des investissements pédagogiques au titre de l'apprentissage.

2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU du 15/04/2020, de la CFVU du 2/06/2020 et de la CFVU du 6/07/2020

Laurence Ricq indique qu'une demande de modification du procès-verbal a été effectuée pour celui du mois de juin par Alain Lamboux-Durand. En bas de page 4, remplacer la phrase de son intervention par : « il est important de réfléchir à une plate-forme commune et fiable pour échanger en visio et audio, comme Zoom. ». Il a également relevé une coquille concernant les nouveaux outils : « Big Blue Button » pour remplacer « Big Blue Data ».

Ces modifications ont été effectuées.

Sophie Montel demande, concernant le plan de relance évoqué dans le procès-verbal de juin, si l'on peut connaître la dotation de l'université.

Laurence Ricq répond que cela n'est pas possible car pour le moment nous n'avons pas encore les éléments. L'université fait remonter des éléments sur le coût de la période Covid.

Le procès-verbal du mois d'avril sera transmis aux membres de la commission lorsque Jacques Bahi, qui a présidé la séance, l'aura relu et validé.

Vote pour approuver les procès-verbaux de la CFVU des mois de juin et juillet 2020 : UNANIMITE POUR
--

3. Point d'information rentrée Covid-19

Laurence Ricq explique que cette année et cette rentrée sont particulières :

- Changement de l'équipe présidentielle de l'établissement dans les semaines à venir
- Réflexion sur l'adaptation des programmes des Licences pour les nouveaux profils étudiants (bachelier 2021) – définition des attendus – Automne 2020
- 2021 : Lancement de la réflexion sur l'offre de formation 2023 (sept 20232) avec une phase d'auto-évaluation des formations existantes
- Contexte sanitaire que l'on connaît

En cette rentrée, et concernant la formation, nos priorités portent sur 2 points :

- Assurer la formation pour la réussite étudiante
- Assurer la santé de tous : personnels et usagers

Différentes circulaires ont émané du ministère en juin, août et septembre.

Des travaux menés avec le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et le CT (Comité Technique) envisagent les différents scénarios de circulation du virus. L'année universitaire a débutée sous le scénario jaune, qui implique le respect des gestes barrières et la distanciation si possible.

La situation souhaitée est de pouvoir rester en présentiel. L'absence de présentiel entraîne de nombreuses problématiques, telle qu'une fracture numérique, un manque d'interaction pénalisant, etc.

Pour le moment, nous sommes en scénario jaune. Il existe une incertitude permanente et adaptation permanente depuis le mois de mars. Il n'est pas exclu que l'on passe à un moment donné sur un scénario orange voire rouge. Des éléments de préparation de tels scénarios ont été créés mais ils ne sont pas satisfaisants. Ces éléments sont les suivants : équipements, webinaires, performances réseaux. L'objectif est de former les étudiants dans les meilleures conditions possibles.

Concernant le nombre d'inscrits à l'Université, il y a à ce jour 21 231 inscrits. Au 15 janvier de l'an passé, il y avait 24 670 étudiants. Ce nombre est donc très positif puisque tous les étudiants ne sont pas encore inscrits (notamment ceux du CTU et d'autres à la marge).

Sophie Montel indique que ses collègues lui demandent si, en cas d'aggravement de la situation, les enseignants pourront faire les cours depuis les locaux de l'Université plutôt que depuis chez eux. En effet, ceux-ci ont des problèmes de locaux et manquent d'espaces de travail chez eux.

Laurence Ricq répond que cela serait sûrement possible dans le cadre du scénario orange, mais pas dans le cadre du scénario rouge où l'établissement serait fermé. La réponse est donc compliquée à donner.

Sophie Montel précise que cette demande n'est pas isolée.

Samira Flint demande à quel moment, à partir de quel seuil une promotion ou une faculté passe en orange ou rouge et qui décide de cela.

Laurence Ricq lui répond qu'il n'y pas de seuil qui soient fixés. Cela dépend des indicateurs. Si une telle décision est prise, cela fera suite à un échange avec la préfecture, l'ARS et la cellule de crise. C'est ce qu'il s'est passé dans d'autres Universités tel que celle de Poitiers par exemple. Il n'y a pas de règle définie. Le risque en définissant une règle est que certains ne se déclarent pas. Une décision de fermeture sera soumise aux décisions des autorités.

4. Commission « Appel à projets artistiques (APA) 2021 » - proposition d'attribution de la commission du 27 août 2020

Ghislaine Gaultier et **Elodie Méreau** ont présenté leurs travaux et les projets (*cf. documents en annexe n°1*).

Elodie Méreau explique que l'APA permet aux enseignants de mettre en place un projet avec un artiste pour la découverte culturelle. Il permet de sortir de l'Université et de créer des liens avec des organisations culturelles (comme par exemple le musée des beaux-arts). Le suivi de ces projets était géré l'année passée par Elodie Méreau, suivi qui passe à Ghislaine Gaultier cette année.

Le bilan de l'année passée est compliqué à établir à cause du Covid. Les six projets mis en œuvre ont fait venir une dizaine d'artistes et ont touchés une centaine d'étudiants. Il y a eu beaucoup de souplesse et d'adaptation de tout le monde pendant le Covid, ce qui a quand même permis d'expérimenter de nouvelles formes pédagogiques.

Il existe un bel engouement pour ce dispositif réalisé en partenariat avec la DRAC qui soutient à hauteur de moitié. Les projets qui n'ont pas pu se terminer en juin dernier devraient se terminer à la rentrée ou en juin 2021.

Ghislaine Gaultier explique que l'appel à projet a été ouvert pendant le confinement. 11 projets ont été déposés, dont 3 d'enseignants du Nord Franche-Comté et 8 sur Besançon. Malheureusement, l'INSPE n'est pas réceptive pour le moment. La commission a eu lieu fin août avec la DRAC. **Ghislaine Gaultier** a rappelé les conditions de validité des projets. Pour l'ensemble des nouveaux projets pour cette nouvelle année, 10 520 euros seront financés par l'Université et la même somme sera financée par la DRAC.

Elodie Méreau précise que ces projets ne doivent pas compléter la maquette pédagogique. Le projet doit être d'un domaine différent, extérieur à celui de la composante.

Vote pour approuver la proposition d'attribution de la commission APA du 27/08/2020 : UNANIMITE POUR

5. Campus Sport : Bilan et validation de l'offre 2020-2021

Claude Parratte indique que l'important se situe dans les maquettes à venir et les scénarios projets (*cf. documents en annexe n°2*).

Claude Parratte dresse le bilan de cette année particulière. Il indique que malgré tout, même en arrêtant les fonds mi-février, il y a quasiment plus d'étudiants à la mi-février que pour l'année précédente et la particularité qu'il y a toujours plus d'étudiantes. Le pourcentage global d'étudiants participants au Campus Sport est supérieur à la moyenne nationale, ce dont on peut être fiers. Il y a presque 20 000 personnes qui font des activités de bien être sur l'année. Cela explique la hausse du nombre de personnes puisqu'il y a une hausse de ce type d'activité.

Nicolas DELATTRE présente le projet 2020-2021 avec les différents scénarii. Il explique être là par intérim suite aux changements de statut et de présidence. L'idée est de rester sur une continuité dans un service qui fonctionne bien.

La maquette campus sport est présentée pour Besançon, le Nord Franche-Comté et Vesoul.

La maquette de Besançon est la plus étoffée, avec des activités extérieures et beaucoup d'activités de bien-être. Il y a là la possibilité de mettre de la distanciation dans ces activités.

Des places supplémentaires ont été ouvertes le vendredi puisqu'il y a une forte demande, notamment des étudiants qui restent le week-end.

Un développement des activités est prévu dans les BU et les RU.

Il existe une maquette plein air à Besançon (notamment randonnée, ski etc.). L'idée est de mélanger les étudiants avec les autres sites. Cela permet d'avoir accès à des activités à prix réduits.

Il y a eu un travail de balisage des installations effectué par rapport au Covid. La circulaire du 6 août 2020 renvoie Campus Sport à ce qui se fait dans les clubs, mais pourtant Campus Sport est différent. Il n'est pas possible de penser comme les clubs, donc des contraintes plus fortes ont été auto imposées par Campus Sport. D'abord, des consignes communes ont été établies. Ensuite, les scénarios vert jaune orange rouge, répartissent les activités. Les activités sont d'abord triées par famille, puis par activité. Les rencontres et les brassages sont limités.

Dans le cadre du scénario jaune, il n'y a plus de sport de contact (par exemple en basket : dribble et tir seulement). Dans le cadre du scénario orange, il y a suppression des sports de combat et de l'accro-yoga. Dans le cadre du scénario rouge, il y a la possibilité de faire des sports dans les CROUS mais avec une forte distanciation. Les activités peuvent être faites en extérieur comme par exemple cela a été fait à Nancy.

Léo Magnien indique qu'il ne voit pas comment il est possible de faire cela, comment cela a pu être fait dans les clubs à Nancy. A Besançon pendant le confinement, le service de la vie étudiante s'est creusé la tête mais il n'y a pas eu de solutions de trouvées qui permettaient le respect des règles.

Nicolas Delattre indique que l'exemple de Nancy a pris effet à partir du 2 juin, où les clubs ont pu reprendre, mais pas les Campus Sport. Cela a été fait à ce moment-là.

Athéna Blanc demande quand Campus Sport pense pouvoir reprendre les activités dans les BU.

Jeanne-Marie Jandeaux indique que la difficulté dans la BU est que la capacité est réduite de moitié et qu'il y a une fermeture des salles de travail en groupe. Certaines ne sont pas ventilées. Pour les salles qui restent ouvertes, il a été décidé de les garder pour l'usage de bibliothèque et donc plus pour l'accueil de zen étudiant.

Athéna Blanc répond que le taux de fréquentation des BU est inférieur à celui habituel, et que les activités de bien-être sont importantes en cette période.

Jeanne-Marie Jandeaux répond que l'on constate effectivement une fréquentation en baisse. La suspension est donc à titre provisoire le temps de voir comment évoluent les choses. La priorité reste l'usage bibliothèque de nos bâtiments.

Brigitte Grillot indique que la salle Tissot de la BU Santé est réservée aux formations mais qu'il faudrait regarder ce qu'il est possible de faire une fois que cette salle ne leur est plus réservée.

Nicolas Delattre indique qu'ils essaient de délocaliser sur d'autres sites si possible pour permettre la distanciation sociale et qu'ils espèrent pouvoir revenir dans les BU car le lien sport/culture est intéressant. Il indique à titre d'exemple qu'en SLHS, des salles de cours ont été dédiées.

Athéna Blanc demande s'il ne serait pas possible de refaire une utilisation du RU des hauts du Chazal le soir à cette fin.

Claude Parratte lui répond que le problème se situe au niveau du gardiennage, que le problème est purement administratif. Il précise également que ce sont les préconisations du ministère que de déplacer les activités physiques vers les lieux de formation. L'idée reste la même malgré le contexte.

Nicolas Delattre rappelle que des UE libres impliquent un investissement et une assiduité de la part des étudiants. En effet, chaque UE libre doit donc être évaluée sous forme de livrable pour qu'elle puisse être évaluée. Par contre, il n'y a pas de compétition.

Athéna Blanc demande si un turn-over des étudiants est envisagé.

Nicolas Delattre lui répond que le portail d'inscription qui permet de s'inscrire permet un turn-over important. Aujourd'hui, un étudiant qui s'inscrit mais qui ne vient pas se voit sanctionner par le portail informatique. L'idée est de ne pas pouvoir venir quand ça arrange. Les créneaux sont déjà pleins. Le but est que tout le monde y trouve son compte.

Vote pour approuver le bilan Campus-Sport 2019-2020 et l'offre campus Sport 2020-2021 : <u>UNANIMITE POUR</u>
--

6. Charte du/de la Sportif-ive de Haut Niveau Universitaire (SHNU)

Patrick Decimo explique que cette charte a été élaborée avec la collaboration des scolarités et du service juridique. Il effectue une présentation de la charte (*cf. documents en annexe n°3*).

La charte SHNU est composée de deux parties : une partie explicative avec tous les aménagements auxquels peut prétendre l'athlète de haut niveau, et une partie « contrat avec l'athlète » qui s'engage à respecter la charte.

Patrick Decimo rappelle qu'il existe dans la charte six conditions pour être considéré comme athlète de haut niveau. Il explique qu'il y a des ajouts cette année notamment de mentions relatives aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Jean-Emmanuel Lafarge pose la question de la rétroactivité du statut. Il demande notamment comment faire pour revenir sur les actions qui ont eu lieu en contrôle continu.

Patrick Decimo lui répond qu'une fois la charte approuvée par la CFVU, une rétroactivité sera appliquée pour appliquer ces nouvelles modalités.

Vote pour approuver la charte SHNU : <u>UNANIMITE POUR</u>

7. CVEC : masques aux étudiants et aide d'urgence

Anne Tatu explique que jusqu'à la fin du mandat de Jacques Bahi, elle sera l'interlocutrice pour tous les dossiers qui touchent à la vie étudiante. Il a fallu répondre à des problématiques récurrentes face à crise. Une CVEC a été réunie en urgence hier matin, ce qui explique pourquoi les membres de la CFVU n'ont été destinataires que très tardivement du relevé d'informations.

Il y a eu une décision du CA (Conseil d'Administration) le 10 avril dernier, de créer un fonds de solidarité Covid-19. Suite à cela, une aide sur 3 points a été accordée pour les étudiants en période de confinement. La crise se prolongeant, la décision se prolonge. Ces points sont les suivants : aide alimentaires, outils internet et perte d'emploi.

Anne Tatu présente le fonds de solidarité (*cf. documents en annexe n°4*).

Elle indique qu'il a fallu être réactif et que l'identification d'étudiants en difficulté n'a pas forcément été lissée, aboutie. Cette aide laisse une importante partie du fonds disponible aujourd'hui, pour les projets suivants.

Il a notamment été proposé de distribuer 4 masques lavables de haute qualité à chaque étudiant. La proposition a été faite avec un flocage. Le prix de celui-ci étant exorbitant, la CVEC a renoncé au flocage. Le montant pour ces masques s'élève à 253 620 euros.

Il y a également l'achat d'ordinateurs portables pour des prêts longue durée afin de répondre aux situations d'urgence d'étudiants qui n'ont pas d'outils informatique à domicile.

Trois autres points ont été exposés : les PC via le SCD, les aides à la connexion et les repas à 1 euro à l'INSPE.

Alexis Lahaye demande pourquoi le repas à 1 euro fait partie du fonds solidarité Covid.

Anne Tatu lui répond que la décision a été annoncée par la ministre dans un contexte de crise sanitaire avec fracture sociale.

Léo Magnien indique que la thématique de la crise sociale est amplifiée depuis la crise sanitaire. Politiquement, cette mesure n'est pas pérenne, elle ne concerne que l'année en cours compte tenu du contexte Covid.

Sophie Montel exprime son inquiétude par rapport à l'engagement et demande si celui-ci doit financer avant la fin de l'exercice 2020 ou avant 2020-2021.

Anne Tatu indique qu'elle ne peut pas répondre à cette question, mais qu'il y a effectivement une nécessité d'agir vite, pour équiper si possible les étudiants début octobre.

Léo Magnien indique que la dotation que le CROUS attribue aux établissements bénéficiaires n'a pas vocation à être reprise, que cela pourrait l'être pour une dotation d'Etat. La CVEC est un dispositif nouveau.

Vote sur les mesures prises en commission CVEC d'urgence le 21/09/2020 concernant les masques aux étudiants et l'aide d'urgence : UNANIMITE POUR

8. Référentiel 2020-2021

Laurence Ricq indique que le référentiel est habituellement voté en mai, juin voire juillet. Cette année, cela n'a pas pu être le cas, car des urgences ont dû être traitées à cette période.

La situation de confinement depuis mars 2020 et l'attente de la prise de fonction d'une nouvelle équipe à la présidence de l'établissement n'a pas permis de proposer un travail approfondi de la révision du référentiel et des PRP pour 2020-2021.

En conséquence, il est proposé les révisions qui s'imposent à minima pour cette année 2020-2021 du référentiel et des PRP (*cf. document en annexe n°5*).

Le nouveau référentiel est un ajustement à la marge de celui de l'an passé : modification de PACES en PASS et modification concernant le suivi des étudiants en alternance, qui sont soumis au même processus avec 12h maximum par suivi pour les deux types de contrat.

Catherine Caille-Cattin rappelle que le référentiel avait été réduit pour faire face à des problèmes de trésorerie au niveau de l'Université. Cette contrainte existe toujours sur le référentiel.

Vote pour approuver le référentiel 2020-2021 : **UNANIMITE POUR**

9. Charge ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques (PRP) 2020-2021

Laurence RICQ indique que, pour les mêmes raisons que pour le référentiel, il s'agit là des révisions qui s'imposent à minima pour la nouvelle année : modification de PACES en PASS et nombre d'heures attribué équivalent pour des charges de responsable pédagogique aux enseignants. Il y a une reconduction de l'existant (*cf. document en annexe n°6*).

Sophie MONTEL rappelle qu'il faut bien se souvenir que l'on a appelé à une révision complète des modalités d'application de ces PRP pour que ce soit juste pour tout le monde.

Vote sur la charge ouvrant droit aux PRP : **MAJORITE DE POUR (20 VOTES POUR) ET 2 ABSTENTIONS**

10. Calendriers des formations 2019-2020 modifiées suite Covid-19

Laurence RICQ rappelle la possibilité qu'ont eu les composantes de voter des calendriers avec report de la fin de l'année universitaire. Certaines UFR n'avaient pas compris que cela devait être soumis au vote. C'est le cas du SUP FC, de l'UPFR SPORTS et l'UFR SLHS (*cf. documents en annexe n°7*).

Elodie BELLE indique que le SUP FC avait maintenu son calendrier tel quel car les épreuves étaient prévues fin août. Ils ont toutefois voulu faire valider ce nouveau calendrier qui allait du 24 août au 1^{er} septembre. L'idée est de régulariser la situation pour ces composantes.

Vote pour approuver les calendriers de formation modifiés suite Covid-19 : **UNANIMITE POUR**

11. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences (M3C) toutes formations 2020-2021

Laurence Ricq explique que normalement, les M3C sont récupérées avant l'été pour permettre de les transmettre rapidement aux étudiants. Ces modalités ont déjà été modifiées pendant le Covid. Cette année, compte tenu du contexte, les modalités ont été demandées aux composantes pour la fin août. Il faut les avoir en temps, qu'elles soient vu en conseil de gestion (COGES) et qu'elles soient vu par les services notamment, Formation et réglementation des études pour d'éventuelles régularisations. Les calendriers ont été envoyés par les composantes jusqu'à très tardivement (ce midi même) (*cf. documents en annexe n°8*). Il va y avoir des difficultés à cause des retards.

Une circulaire du 11 juin 2020 demandait à ce que les M3C de cette nouvelle année prévoient en plus des modalités en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Il manque encore plusieurs tableaux de M3C. Il s'agit d'une pratique de l'établissement de les passer en conseil de gestion, mais c'est normalement la CFVU qui est compétente pour déterminer ces modalités.

Les M3C manquants sont les suivants :

- Les 7 options disciplinaires du PASS
- Licence Arts du spectacle
- Licence LLCER franco-allemand en partenariat avec l'université de Wuppertal
- Licence 1 semestre2 et Licence 2 de Psychologie
- Licence professionnelle METI
- Master Arts du spectacle

- Master Philosophie
- DEUST Théâtre deuxième année

Laurence Ricq indique que nous avons encore reçu à midi des corrections concernant les M3C de PASS.

Elodie Belle énonce les modifications concernées.

Samira Flint indique que de manière générale, elle a remarqué que beaucoup de M3C ne prévoient que du présentiel. Les modalités à distance n'ont pas été prévues du tout. On sait que ça peut être à distance mais on ne sait pas comment cela va se passer le cas échéant.

Laurence Ricq indique que la CFVU peut préciser sur chaque tableau, en l'absence de précisions, que l'examen en présentiel passera en « à distance » et que, le cas échéant, la modalité devra être précisée 15 jours avant.

Sophie Montel rappelle que cela est prévu dans le règlement Covid, et que l'on pourrait réappliquer celui-ci le cas échéant.

Laurence Ricq lui répond qu'on ne pourra pas utiliser le même tel quel puisqu'il était spécifique au contexte, mais qu'on pourra reprendre les éléments.

Athéna Blanc ajoute que l'on n'avait pas mis de délai de transmission de la forme d'épreuve (seule une durée raisonnable était prévue).

Laurence Ricq précise qu'on peut ajouter une phrase à ce sujet, en cas de contrôle continu comme de contrôle terminal.

Sophie Montel demande si ce tableau a vocation à être pérenne. Elle soulève notamment la difficulté chaque année de travailler sur des nouvelles colonnes.

Arnaud Etcheverria indique que les seules évolutions sont celles réglementaires. Si la réglementation évolue, il n'y a pas d'autres choix que de mettre à jour le tableau. Dans la forme, le même cadre que l'année précédente est gardé.

Laurence Ricq précise qu'on a voulu simplifier le tableau et des composantes ont demandé à ce que l'on rajoute des colonnes. Elle indique également que comme les formations sont valables pour 5 ans, il faudrait garder les mêmes et ne passer en séance que les modifications. On essaie de modifier le moins possible ces documents mais il est difficile de trouver un consensus sur ce qu'il faut faire figurer.

Sophie Montel indique qu'une relance a été faite aujourd'hui aux retardataires de l'UFR SLHS par Yvon Houssais.

Vote pour approuver l'ensemble des M3C toutes formations 2020-2021 transmises aux membres de la CFVU : <u>UNANIMITE POUR</u>

Laurence Ricq indique qu'en plus des M3C déjà communiquées, il reste des formations, dont notamment 7 en SLHS ainsi que le PASS qui restent à faire voter avant le 30 septembre 2020. Plusieurs solutions peuvent permettre cela : soit on décide de tout (mais cela serait compliqué), soit on propose, en respectant un délai de prévenance, une consultation par mail à distance. Dans cette dernière hypothèse, on lancerait demain des convocations pour une CFVU à distance le 30 septembre prochain. Elle ajoute toutefois que même à distance, il y a nécessité d'atteindre le quorum.

Elodie Belle explique que l'idée est de consulter les membres sur une plage horaire concernée. Les membres de la CFVU devront, après ouverture de la séance, se positionner par mail le jour défini pendant ce laps de temps.

Laurence Ricq indique qu'il faut surtout pour cela avoir les tableaux manquants vendredi, et qu'on ne peut pas recommencer à les avoir tardivement. Il faut malheureusement envisager l'hypothèse où les tableaux ne seraient pas reçus dans les temps. Dans ce cas, Laurence RICQ propose de reprendre ceux de l'an passé, mais uniquement pour ceux qui ne sont pas nouveaux.

Athéna Blanc précise que dans cette hypothèse, il faudrait quand même revoir avec les modalités de Covid.

Laurence Ricq indique que l'on reprendrait ceux de l'année dernière avec la phrase évoquée précédemment pour les cas de Covid.

Samira Flint demande s'il sera nécessaire que tout le monde soit connecté en même temps.

Elodie Belle lui répond que ce ne sera pas le cas, que les membres devront juste répondre par mail pendant une plage horaire. Elle a ensuite exposé les modalités prévues dans cette délibération (*cf. document en annexe n°9*).

Vote pour approuver la délibération relative à la tenue d'une CFVU à distance : UNANIMITE POUR

12. Scolarité

a) Périodes d'inscription administratives pour l'année 2020-2021

Arnaud Etcheverria explique qu'il y a eu une actualisation des périodes d'inscription administrative suite à un arrêté du 3 septembre dernier, qui est venu prolonger la phase complémentaire de Parcoursup (*cf. document en annexe n°10*).

Il y aura un délai de deux jours ouverts dans le cadre de l'inscription suite au délai prolongé de Parcoursup, d'où une nouvelle date de fin.

Samira Flint se demande si deux jours vont suffire.

Arnaud Etcheverria indique que ce seront normalement des dossiers à la marge, la phase complémentaire étant déjà en cours. Il précise qu'il y a aussi la possibilité d'accepter des inscriptions hors délai si nécessaire.

Vote pour approuver les périodes d'inscription administratives pour l'année 2020-2021 : UNANIMITE POUR

13. Campagne des DU, DIU et préparations 2020-2021 : créations, modifications de tarif, modification autres que tarif (suite)

Laurence Ricq indique qu'il y a eu une demande de création d'un DIU en management et santé mentale. Il arrive tardivement puisqu'il est mis en place avec une autre université (celle d'Auvergne).

Il y a également une demande de modification de tarif du DU Obésité pédiatrique, approches de santé publique (*cf. documents en annexe n°11*).

Vote pour approuver la suite de la campagne des DU, DIU 2020-2021 : UNANIMITE POUR

14. Questions diverses

Brigitte Grillot souhaite revenir sur le problème des BU, où les étudiants n'ont pas forcément leurs masques. Elle indique comprendre que ceux qui travaillent pendant 4 heures de suite peuvent avoir envie d'enlever le masque et demande ce qu'en pensent les étudiants élus. Elle indique que les personnels des BU n'ont pas le temps d'aller voir en salle et se demande jusqu'à quel point un médiateur de l'ARS pourrait intervenir.

Brigitte Grillot demande quelles sont les directives ministérielles et universitaires concernant les étudiants qui ne mettent pas le masque. Elle indique que ce n'est pas le rôle des personnes travaillant en BU que de les mettre dehors.

Laurence Ricq répond qu'il y a eu un paragraphe sur le règlement intérieur de l'Université qui a été modifié en juillet à ce sujet.

Brigitte Grillot lui répond qu'on ne peut pas contrôler les étudiants, que cela est contreproductif.

Laurence Ricq indique qu'un médiateur peut être effectivement être nécessaire.

Alexis Lahaye indique que certains étudiants l'ont interpellé puisqu'ils ne comprennent pas pourquoi, lorsqu'ils sont tout seul dans la BU tôt le matin, ils doivent garder le masque.

Laurence Ricq lui répond que cette obligation provient du règlement ainsi que d'un arrêté du président au niveau national, auquel on ne peut déroger.

Brigitte Grillot ajoute qu'en BU Santé par exemple, de 20 heures à 22 heures, les étudiants prennent des libertés car il n'y a plus beaucoup de monde dans la BU.

Athéna Blanc indique que l'on parle de distanciation, mais soulève la problématique des places qui ne sont pas désinfectées après le passage de chaque étudiant.

Brigitte Grillot lui répond qu'il y a trop de passage et que cela n'est pas possible.

Athéna Blanc lui répond qu'il faut justement expliquer aux étudiants l'intérêt du port du masque lié au manque de désinfection.

Samira Flint indique rejoindre l'avis d'Athéna Blanc et indique que même si cela est désagréable, il faut le faire pour le respect entre étudiants. Il faut trouver un moyen de sensibiliser les autres. Il faut leur expliquer l'impossibilité matérielle de désinfecter à chaque fois et le risque qui existe dans un espace clos, où tout le monde respire le même air. Il faut des explications claires pour les étudiants qui ne comprennent pas pour l'heure l'intérêt du masque.

Laurence Ricq indique qu'un travail de sensibilisation avec l'ARS, comme de la médiation par exemple, est important pour cette raison.

Athéna Blanc indique que la présence d'un médiateur qui passerait en BU aiderait, puisque certains étudiants n'ont pas la maturité nécessaire et un rappel des règles leur serait utile. Les personnels de BU ne peuvent pas faire la police.

Alexis Lahaye revient sur la question de la désinfection des places, en indiquant que du matériel pourrait être mis à disposition des étudiants pour que chacun désinfecte derrière lui, avec notamment un chiffon et du produit.

Brigitte Grillot lui répond que cela coûte cher et est mauvais pour l'environnement. Elle indique également qu'en salle informatique par exemple, il n'y a pas de désinfection entre chaque passage. Elle se demande donc pourquoi il devrait y avoir des mesures plus strictes à la BU.

Alexis Lahaye lui répond que cela serait à faire partout.

Alain Lamboux-Durand indique qu'au département Services et réseaux de communication de l'IUT Belfort-Montbéliard, il est demandé aux étudiants de venir avec un chiffon individuel et l'IUT met à disposition de l'alcool qui leur permet de nettoyer leur espace de travail. Cela permet d'avoir des coûts raisonnables.

Athéna Blanc précise que dans tous les cas, cela n'empêchera pas le port du masque.

Samira Flint ajoute qu'effectivement, cette mesure ne doit être que complémentaire du port du masque.

Elle indique également que les enseignants eux-mêmes ne respectent pas toujours non plus les gestes barrières, et qu'il est compliqué pour les étudiants de réagir à cela. Il est compliqué de faire respecter les gestes barrières si les enseignants ne le font pas.

Laurence Ricq rappelle qu'ils ont effectivement un devoir d'exemplarité, et qu'un rappel doit aussi être fait pour les enseignants. Elle proposera au président de faire un rappel pour les sensibiliser.

Sophie Montel ajoute que d'autres mesures pourraient exister. Il faudrait par exemple que l'on puisse aérer les espaces d'enseignement. Il faudrait aérer les salles entre chaque promotion. Elle indique qu'à l'UFR SLHS, il y a eu un rappel à l'ordre du gardien puisque les fenêtres restaient ouvertes. Il ne faut pas d'injonctions contradictoires. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que les gestes barrières sont un non-sens quand on ne peut pas faire un étudiant sur deux dans les salles.

Brigitte Grillot indique que la salle informatique ne peut non plus être aérée en Santé.

Alexis Lahaye lui répond que cela a été débattu en conseil de gestion et que toutes les fenêtres devront pouvoir être ouvertes en Santé.

Laurence Ricq clôt la séance à 17h10.

Laurence RICQ
Vice-présidente formation initiale et continue

Laura CLERC
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, likely belonging to Laura Clerc.

Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté

Séance du Mercredi 30 septembre 2020

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté a été consultée par voie électronique le Mercredi 30 septembre 2020, sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Thérèse LEBLOIS (UFR ST)
Frank PALMINO (IUT BM)
Alain LAMBOUX-DURAND (IUT BM)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Corine GIRARD (UFR Santé)

Collège des Personnels IATOS

Sylvie PAPROCKI (MDU)
Brigitte GRILLOT (SCD)

Collège B

Frédéric MUYARD (UFR Santé)
Catherine CAILLE-CATTIN (INSPE)
Claude PARRATTE (UPFR Sports)
Nabile BOUSSAID (UFR ST)
Karin MONNIER-JOBE (UFR ST)
Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)
Christine DOUXAMI (UFR SLHS)
Sophie MONTEL (UFR SLHS)

Collège des personnalités extérieures

Personnalités invitées

Elodie BELLE
Laura CLERC

Collège des Usagers

Athéna BLANC (UFR Santé)
Hadrien KARNETH (UFR Santé)
Yéro Harouna DIA (UFR ST)
Samira FLINT (UFR SJEPEG)

Laurence RICQ ouvre la séance à 8 heures.

1. Les modalités de contrôle des connaissances et compétences 2020-2021 (suite)

Laurence RICQ a adressé à 8 heures un message électronique aux membres de la CFVU annonçant l'ouverture des débats au sujet des documents soumis au vote et a rappelé les consignes des débats pour cette séance électronique.

Il n'y a eu aucune remarque ni question au sujet des documents soumis au vote.

Laurence RICQ a clos les débats par message électronique adressé aux membres de la commission à 12h31.

Laurence RICQ a ensuite ouvert le vote à 12h35 par message électronique adressé aux membres de la CFVU, en leur rappelant les documents soumis au vote et les conditions du vote électronique.

Laurence RICQ a clos le vote à 16h09 par un mail.

18 personnes ont participé au vote.

Vote pour approuver la suite des tableaux de modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2020-2021 : **UNANIMITE POUR**

La séance est levée à 16h09.

Laurence RICQ
Vice-présidente formation initiale et continue

Laura CLERC
Secrétaire de séance

